

2007-5625 26-OCT-2007

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

DREW CANADA, ASHLAND CANADA CORP.
525 Finley Ave., Ajax, Ontario L1S 2E5
Tél: (905) 683-0150 Fax: (905) 427-0688

APRÈS LES HEURES DE TRAVAIL: 1-800-274-5263

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

L'ingestion peut provoquer une dépression nerveuse. Les huiles augmentent le degré d'absorption et de toxicité. Éviter de boire de l'alcool.

ÉLIMINATION:

1. Rincer à fond le récipient vide trois fois ou le rincer sous pression et ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Suivre les instructions provinciales pour tout nettoyage additionnel nécessaire du récipient avant son élimination.
3. Rendre le récipient vide impropre à tout usage additionnel.
4. Éliminer le récipient conformément aux exigences provinciales.
5. Pour plus de renseignements sur l'élimination de la quantité inutilisée ou superflue, communiquer avec l'Organisme provincial chargé de la réglementation du produit ou avec le fabricant. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AMERSTAT 272

SOLUTION DE RÉDUCTION DES BACTÉRIES ET CHAMPIGNONS DANS LES USINES DE PÂTES ET PAPIER INDUSTRIEL

GARANTIE:

Dimethyl dithiocarbamate sodique. 15%
N,N'-éthylène bis (dithiocarbamate) disodique. . .15%

No. D'HOMOLOGATION **15934**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION



POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
CONTENU NET XWGTX
LOT # XBATX

MODE D'EMPLOI:

On peut utiliser Amerstat 272 pour indiquer la croissance des bactéries et des moisissures dans les usines de pâte et papier.

En utilisation, dans les usines de pâte à papier, le dosage variera de 0.1 à 1.0 kg de produit par tonne de papier, en fonction du genre de stock, de la complexité du système, de la qualité de l'eau, et de nature et étendue de la contamination. Ce dosage équivaut à 2.0 à 20.0 ppm de période de traitement, de 3 heures par 24 heures. L'Amerstat 272 peut être utilisé dans les procédés de fabrication de papier et de carton destinés à l'emballage de nourriture. Les restrictions sont:

1. Le taux d'utilisation ne doit pas excéder 0.5 kg tonne de papier fini.
2. Le traitement doit être limité à une période n'excédant pas 4 heures et à une température inférieure à 49 °C.

Pour de plus amples informations, se reporter à la feuille de produit Amerstat 272 ou prendre contact avec un ingénieur de chez Drew.

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut être nocif ou mortel si avalé. Peut provoquer des irritations de la peau et des yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter des lunettes protectrices ou un masque et des gants de caoutchouc pour la manipulation. Ce produit est toxique pour les poissons et les animaux. Les effluents traités ne doivent pas être évacués vers des lacs, mares ou eaux publiques.

Ne pas réemployer les récipients vides. Leur faire subir un traitement de conditionnement ou les éliminer en les perforant ou les écrasant et en les enterrant dans un endroit sûr.

PREMIER SOINS:

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Si le produit est avalé, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))